



ALTERNATIVES CITOYENNES

Trimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpacongo.org
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le PCPA est soutenu financièrement par le Ministère congolais du Plan, le Ministère français des Affaires étrangères, l'Agence Française de Développement et l'Union européenne. Le contenu d'Alternatives Citoyennes ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère congolais du Plan, du Ministère français des Affaires étrangères, de l'Agence Française de Développement et de l'Union européenne.

NUMERO - 24 - Août 2015
Gratuit



Décentralisation au Congo: De quoi parle-t-on ? Où en sommes-nous en 2015 ?



Le difficile problème de l'assainissement de nos villes, ici une rue du quartier OCH Moungali 3 à Brazzaville, après la pluie

Interview:

Auguste MOUNIACA, Directeur général des collectivités (PP 6-7)

Les populations participent au développement des territoires (P 3)

Regard de la société civile sur la décentralisation (P 9)

Témoignages de la décentralisation : Cameroun, France, Mali et Sénégal (PP 8-15)

Le septième comité de pilotage de la phase 2 a vécu

La septième session du comité de pilotage de la deuxième phase du PCPA Congo appartient dorénavant au passé. Elle s'est tenue du 29 au 30 juin 2015, à Brazzaville, sous la présidence de Jean Jacques Guigon. Nous publions un extrait des décisions de la session.

Du compte rendu du Comité de pilotage :

Le Copil a validé le compte rendu de sa session de mars 2015 et a décidé désormais de le transmettre pour information aux membres de l'Assemblée plénière. Dorénavant la cellule exécutive devra transmettre le compte rendu du Comité de pilotage à ses membres pour approbation dans le mois qui suit sa tenue.

Des réunions préparatoires et de restitution du Comité de pilotage :

Le Copil a décidé que les compte-rendus de réunions préparatoires et de restitution de tous les départements seront diffusés à tous les membres de l'Assemblée plénière (documents disponibles au niveau des animateurs locaux et au niveau de l'extranet).

Du règlement intérieur :

Le Comité de pilotage a salué le travail de la commission et valide le processus de mise à jour

du règlement intérieur :

- Consultation des membres par le biais d'un questionnaire ;
- Consolidation et préparation du draft de règlement intérieur révisé par la commission ;
- Examen par le Comité de pilotage ;
- Soumission à la prochaine Assemblée plénière.

Du point financier :

Suite au diagnostic partagé sur les acquis et les difficultés dans la mise en œuvre du programme et au non-versement de la contrepartie du Gouvernement congolais, le Comité de pilotage a acté les modifications relatives aux activités :

- Augmentation des fonds dédiés à l'appui aux projets des organisations de la société civile concernant les composantes 2 et 3;
- Suppressions de formations concernant les

composantes 1 et 3 et d'une partie des réunions collectives des plateformes thématiques ;

- Suppression de l'assemblée plénière intermédiaire.

Le Comité de pilotage s'est réservé le droit de réexaminer ces changements dès réception de la contrepartie du Gouvernement congolais.

Le Comité de pilotage a salué les propositions des membres de l'Assemblée plénière notamment celle de CUDHOC (Brazzaville) qui proposaient de faire du plaidoyer concernant la contrepartie financière. Il a demandé à la commission « suivi de la contrepartie » de rédiger un argumentaire, qui sera partagé aux membres de l'Assemblée plénière, et de prendre attache avec des personnalités pouvant contribuer au déblocage de la situation.

Le Comité de pilotage a félicité l'initiative de deux organisations du Niari (ALPN et point focal REDD +) qui contribuent aux frais de communication de l'antenne locale et permettent à toutes les organisations de la société civile de bénéficier d'une connexion internet.

Il encourage les membres à prendre des initiatives similaires.

Le Comité de pilotage a encouragé la cellule exécutive à poursuivre ses efforts de rationalisation des dépenses.

Le Comité de pilotage a demandé à tous les membres de l'Assemblée plénière, en particulier ceux de

Brazzaville, d'honorer leurs obligations financières (paiement de leur cotisation) auprès du programme.

Le Comité de pilotage constatant que plusieurs membres bénéficiaires du précédent Fonds d'appui projets n'ont toujours pas remboursé les sommes trop perçues malgré les engagements pris, a demandé une régularisation rapide.

Il a rappelé que les membres qui ne respectent

pas leurs engagements financiers vis-à-vis du programme ne seront pas éligibles aux prochains Fonds d'appui projets.

Du Contrat désendettement et développement (C2D) :

Le Comité de pilotage a décidé d'élargir la réflexion sur la participation de la société civile au C2D à des membres et non-membres du PCPA, en vue de créer un collectif de travail indépendant.

Il a salué la proposition de la plateforme française « dette et développement » de tenir un atelier d'information et de sensibilisation dans les mois à venir.

De la Feuille de route de l'Union européenne :

Le Comité de pilotage a rencontré la responsable du programme OSC-AL, Mme Amparo Moreno, de la Délégation de l'Union européenne et se félicite des échanges autour de la Feuille de route et des appuis et accompagnements réalisés auprès de la société civile au Congo. Il souhaite que ces contacts soient réguliers.

De la Loi sur les associations :

Le Comité de pilotage a salué les activités de la commission chargée de la Loi des associations et lui a demandé de poursuivre le plaidoyer auprès des sénateurs.

Du prochain Comité de pilotage :

Le prochain comité de pilotage va se tenir à Brazzaville les 19 et 20 octobre 2015.

Le nouveau Président du comité de pilotage est Marcel Moukoko.

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH MOUNGALI III Brazzaville
République du Congo

Email: com1_pcpaongo@yahoo.fr /
www.pcpaongo.org

Tél: + 242 05 538 34 24 / 06 645 35 57

Journal édité le par le Programme Concerté Pluri Acteurs
Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre
et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Emilie LEROUX, Marion PERRIN,
Justin Placide CODDY, Bernard MACKIZA, Olga Mireille
KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU
OUMBA, Justin MAMBIKI.

Edition diffusée en version électronique;

Montage : Service de communication du PCPA-Congo

Participation au développement des territoires

Le PCPA mène au Congo, dans les sept départements de sa mise en œuvre (Bouenza, Brazzaville, Cuvette, Niari, Plateaux, Pointe-Noire et Sangha) une expérience sur l'opportunité que représente la décentralisation pour les organisations de la société civile de promouvoir la concertation pour l'identification des priorités de développement local. Des projets ont été retenus lesquels seront mis en œuvre par le PCPA à travers les organisations de la société civile membres du PCPA avec la participation des populations et pouvoirs publics.

Pour ce faire, le PCPA s'est donné trois ans partant de 2014. L'approche PCPA en matière de développement local consiste à identifier de manière concertée par tous les acteurs (population, pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés, partenaires techniques et financiers...) présents sur le territoire un problème majeur et de le résoudre sous la forme d'un projet. Cette démarche comprend neuf étapes : la préparation, la concertation zonale, la concertation des délégués, la concertation territoriale ou communale, le diagnostic de priorités, l'élaboration des projets concertés, la validation, l'exécution des projets concertés, les bilans du processus de concertation. A l'étape actuelle les populations ont identifié des priorités à travers des concertations territoriales.

Les réunions de concertation locale à Poto-poto –troisième arrondissement de Brazzaville- ont abouti au choix de deux projets : le pavage de la rue Mbakas entre l'avenue de la paix et l'avenue des beaux parents et le tronçon de la rue Mbakas, en passant par la grande mosquée, à l'avenue Mfoa dans le quartier 32 et l'implantation d'un poste de sécurité publique (PSP) à l'angle de l'avenue de la morgue précisément dans l'enceinte de l'école primaire 31 décembre dans le quartier 36.

Dans le huitième arrondissement de Brazzaville, Madibou, les populations

Les projets identifiés seront portés par les populations, organisations de la société civile et pouvoirs publics qui mobiliseront la contrepartie au financement du PCPA.

ont souhaité que le PCPA, les organisations de la société civile membres du PCPA en lien avec les pouvoirs publics, allègent leurs peines dans les quartiers surtout en saison pluvieuse, en érigeant 10 passerelles.

A Pointe-Noire, les citoyens des arrondissements 1 et 3 ont porté leur choix respectivement sur le projet de dotation des tables-bancs à toutes les écoles primaires ; et le projet de construction du marché de Loussala.

Le projet de construction d'un bâtiment de trois salles de classe au Collège d'enseignement général Pierre Lountala de Dimébéké ainsi que le complément des tables-bancs dans le même établissement scolaire, est porté par la zone 1 de Dolisie. La zone 2 a identifié comme priorité « la construction d'un bâtiment de trois salles de classe à l'école primaire de Kinguebé ».

La Sangha a, quant à elle, porté son choix sur le projet d'« Organisation et de structuration des producteurs du cacao ».

Les réunions de concertation locale vont se poursuivre dans les départements des Plateaux, de la Cuvette, de la Bouenza et de Brazzaville –dans les arrondissements 4 (Moungali) et 5 (Ouenzé).

Les projets identifiés seront portés par les populations, organisations de la société civile et pouvoirs publics qui mobiliseront la contrepartie au financement du PCPA.

Justin Ducker MAMBIKI

Le choix des priorités est l'aboutissement d'un processus et l'exécution du projet en est un autre. Pour aller dans les profondeurs de ces deux processus, nous avons fait réagir le Conseiller technique du maire et deux chefs de quartier qui abriteront les ouvrages.

Luc GATSONGO LONGANGUE, Conseiller technique du Maire de Poto-poto, représentant de l'arrondissement au PCPA Congo.

Pouvez-vous nous situer sur les travaux à réaliser ?

« Le pavage de la rue Mbakas entre l'avenue de la paix et l'avenue des beaux parents et le tronçon de la rue Mbakas, en passant par la grande mosquée, à l'avenue Mfoa est le projet à réaliser dans ce quartier. Ces travaux incluent quelques aménagements des canaux d'évacuation des eaux. Au sujet de la contrepartie financière, nous partons sur le principe de la concertation, il s'agit d'associer les populations de l'arrondissement que sont : les commerçants, élus (sénateurs, députés et conseillers), confessions religieuses et des personnes ressource pour rassembler la somme qui nous revient. Il faut signaler que d'après les contacts, préalables, avec toutes les populations, l'initiative du PCPA est la bienvenue. Les populations y adhèrent massivement, tout le monde est d'accord et accepte de contribuer financièrement pour réaliser cet ouvrage d'intérêt général ».

Il y a eu des initiatives à Poto-poto qui se sont soldées par des échecs. Cela a-t-il été vu?

« La différence est que celui-ci est un projet concerté. Ce sont les populations, elles-mêmes, qui gèrent, décident et suivent l'exécution des travaux. Ce sont les populations qui se sont concertées et ont choisi ces deux projets. Avec le PCPA, les populations sont au départ consultées et après elles sont propriétaires de l'initiative, des fonds, de l'investissement, de l'ouvrage et du suivi. Il y a plus de chance que la réussite soit effective ».

LOUFOUA POMO, Chef du quartier 32

« Tout le monde l'a dit au cours de nos différentes réunions, je ne fais que le répé-

ter, la concertation est une bonne chose. On se retrouve, on discute, on ne nous impose pas un projet. Nous sommes consultés et nous identifions le projet à exécuter. Nous en félicitons le PCPA ».

Et que pensez-vous de la participation citoyenne au projet?

« Poto-poto n'est pas à sa première expérience de participation citoyenne. Pour l'ouverture du Centre de santé intégré (CSI), une collecte des fonds avait été faite au niveau de l'ensemble des habitants de l'arrondissement. Ensuite, il y a eu la contribution financière des ONG et de l'Etat. Le centre de santé est opérationnel, jusqu'aujourd'hui, à la grande satisfaction de tout le monde. Maintenant qu'il est question de rééditer l'action, cela ne peut que nous réjouir. La collecte des fonds n'est pas difficile du fait de l'adhésion de la population et de la réussite qui est garantie ».

Gisèle ELANGA, Chef du quartier 36

« C'est une forte impression parce que nous avons constaté que l'on s'occupe des quartiers, associe la société civile à la prise des décisions. Le développement local n'est pas seulement l'affaire des pouvoirs publics mais également celle des citoyens donc de la société civile. C'est à nous –société civile- de nous organiser. On ne peut pas tout attendre de l'Etat. Le PCPA nous apprend non seulement à nous prendre en charge dans nos quartiers mais aussi à participer au développement de nos quartiers. Par exemple, pour assainir nos quartiers faut-il attendre les pouvoirs publics? »

Les réunions de concertation zonales nous permettent de renforcer la sécurité dans notre quartier par le projet d'implantation du poste de police à l'angle de l'avenue de la morgue précisément dans l'enceinte de l'école primaire 31 décembre. Pour cela, il nous faut mener un plaidoyer auprès des autorités. Nous sommes déjà assez avancés dans ce plaidoyer. Nous avons des discussions avec les autorités de la police qui sont d'avis avec nous donc nous faisons route ensemble. Le PCPA nous accompagne dans ce chantier. Ce poste de sécurité publique sera implanté dans le quartier qui a accueilli les bureaux du PCPA, ce qui est une grande fierté pour moi et les habitants de ce quartier ».

Propos recueillis par : JDM.

Faire de la municipalité accélérée une opportunité d'appui aux communautés de base

Fédérer et constituer avec les associations une structure de solidarité, d'échanges et de partage de compétences et expériences, tel est l'objectif principal de la Coordination des Associations Congolaises de France. Elle apporte sa contribution solidaire aux efforts de développement au Congo par sa participation effective aux festivités relatives au projet de la municipalisation et à la fête nationale organisée par le Gouvernement au mois d'août de chaque année.



Sébastien MAGAND TARDY et Corine MARTEAU

La Coordination des Associations de Congolais de France (CACF) est une structure multi associative créée le 13 mars 2014 à Suresnes au sein de la société civile congolaise.

Celle-ci est une association à but non lucratif Loi 1901, déclarée en la préfecture de Paris, le 12 mai 2014, et publiée dans le journal officiel du 24 mai 2014 sous le n° 1529.

La CACF est le fruit de la réunion de plusieurs associations qui ont mené des projets en commun au profit des populations à l'image des actions menées lors de la municipalisation accélérée de la Lékoumou l'année dernière et de Ouessou cette année.

La Coordination des Associations de Congolais de France est une structure participative de soli-

darité et de coopération internationales ouverte à toutes les associations ou particuliers issus de la diaspora congolaise qui souhaitent apporter leur contribution naturelle et efficace au développement du Congo-Brazzaville. La coordination privilégie le « mieux agir ensemble » en s'appuyant sur les besoins exprimés par les populations et autorités locales congolaises. Elle a tenu sa première Assemblée Générale le 21 février 2015, au cours de laquelle, son bureau a été renouvelé et confirmé. La CACF a pour partenaires potentiels : les autorités nationales et locales ; organismes de solidarité internationale (FORIM -Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations-), CFSI – Comité Français pour la Solidarité Internationale -,....), Collectivités, et autres Fédérations Africai-

nes (FADERMA - Fédération des associations de développement de la Région de Matam-, PA-COF -Plateforme des Associations Congolaises de France-, RACIVS -Réseau des associations pour la coopération internationale en Val-de-Seine-,...).

La CACF veut mettre en œuvre les savoirs/savoir-faire, compétences et expériences acquis par ses membres au bénéfice des populations congolaises. Ses projets solidaires, s'articulent de manière non exhaustive autour des domaines suivants:

La santé : réaliser les campagnes d'information, de formation à l'hygiène et de prévention avec dons de petits accessoires (brosses à dents, dentifrice, gants, draps d'hôpital, etc....).

L'éducation : réaliser le transfert des compétences et expériences par les campagnes de formation et d'apprentissage sur les Nouvelles technologie de l'information et de la communication (NTIC) et par la mise en œuvre des espaces d'émulation, de lecture et d'orientation au sein des établissements scolaires, médicaux et administratifs.

L'humanitaire : réaliser les donations de matériels et fournitures de première nécessité au profit des populations vulnérables (vêtements, fournitures scolaires, etc....).

L'économie et l'emploi: développer l'entrepreneuriat dans les zones rurales et notamment encourager et soutenir la création des coopératives dans les domaines agricole, élevage, commerce, transport, bâtiments et travaux publics, logistique, restauration, ...

La Solidarité : réaliser les formations aux métiers adaptés (couture, coiffure, restauration,...) aux populations vulnérables (jeunes filles-mères, sourds-muets, les déscolarisés précoces, orphelins,...) et les doter des kits métiers pour leur insertion socioprofessionnelle.

Corine MARTEAU

Bureau renouvelé et confirmé, au 21 février 2015

Président : Gaston Arrauh MASSALA PINDA (Association SADEMA)

1^{ère} Vice-présidente : Corine MARTEAU (Association LES ETOILES)

2^{ème} Vice-président : Rock le Prince OKOUELE (Association CADP)

Secrétaire Général : Sébastien MAGAND TARDY (BCOSE Consulting)

Secrétaire Générale Adjointe : Arlette LOUKAKOU (Association BANA BRAZZA)

Trésorier : François MOUNGABI (Association LETILI)

Trésorier Adjoint : Jean Aimé DIBAKANA (Association ACM)

Représentante au Congo : Motsé AKANATI (Association AISCM)

L'Institut de Formation aux Métiers de la Ville (IFMV) :

Un Institut au service de l'accompagnement de la Décentralisation et du développement local des collectivités locales

Association, Loi 1901, créée le 4 novembre 2014 à Vaux-le-Pénil dans le département de Seine-et-Marne en France, l'Institut de Formation aux Métiers de la Ville (IFMV) se veut un outil d'accompagnement du processus de décentralisation au Congo par le biais de la formation des élus locaux. Ainsi l'association entend combler le vide ; la formation des élus étant toujours pointer comme l'un des problèmes de la décentralisation dans ce pays.

L'institut de Formation aux Métiers de la Ville (IFMV), compte mettre en œuvre en République du Congo, avec l'appui de l'Ecole des affaires publiques d'Ottawa au Canada, Sciences Po (France), et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (France), des modules de formation continue. Ces formations concerneront les élus locaux, les futurs fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale et les agents de la Fonction Publique d'Etat et ceux des acteurs de la société civile qui désirent obtenir une certification qualifiante aux différents métiers de la ville. L'IFMV, accompagnera le processus de la Décentralisation au Congo-Brazzaville, en mettant en place des classes foraines à l'intérieur du pays, des sessions de formation y compris à la demande des collectivités locales décentralisées, à travers des formations sur la décentralisation, la posture de l'élu local, la politique de la ville, la politique sociale des collectivités locales, la gestion des finances locales, l'assainissement, les marchés publics, la gestion des projets communaux, l'élaboration des appels d'offre, la communication des collectivités locales, les plans locaux de développement, la coopération décentralisée, le développement local, l'économie sociale et solidaire, la gestion des projets, la gestion et le traitement des déchets et ordures ménagères, la démocratie locale et la vie associative, la citoyenneté, la démocratie et la paix.

Ces formations seront dispensées par des universitaires, des élus et techniciens Canadiens, Français, Belges et Luxembourgeois. L'IFMV, est cet outil au service de la décentralisation au Congo pour renforcer la Démocratie locale dans ce pays d'Afrique Centrale. Outre les propositions de formation, d'autres suggestions seront analysées par un groupe d'experts qui travaille depuis plusieurs années sur ce projet.

Un accompagnement pour renforcer les capacités



Ces projets de formation continue auront pour objectifs majeurs : le renforcement des capacités des élus locaux, techniciens et fonctionnaires

L'IFMV, est cet outil au service de la décentralisation au Congo pour renforcer la Démocratie locale dans ce pays d'Afrique Centrale.

res territoriaux ; le soutien en termes d'accompagnement et de formation de personnels qualifiés dans les métiers de la ville qui sont multiples à commencer, par les filières administratives, le développement local et urbain, l'animation, la culture, les filières techniques, le social, les métiers touchant à la voirie et à l'assainisse-

ment, la diffusion des nouvelles technologies de l'information ; la gestion des espaces verts et l'environnement ; et l'amélioration du cadre de vie et le logement.

Etoffer son réseau pour une formation de qualité

L'IFMV souhaitant étoffer son réseau d'intervenants et formateurs, lance un appel aux différentes personnes ressources spécialisées en administration locale, en décentralisation et en développement local, pour rejoindre son réseau de formateurs internationaux afin d'assurer des sessions de formations continue, aux élus cadres et techniciens de la fonction publique territoriale du Congo.

B.A. MANKOU

E-mail: institut2014@yahoo.fr

Se rappeler des bonnes pratiques associatives:

- 1- Mettre en place les organes d'une association.
- 2- Donner à chaque organe des missions précises.
- 3- Donner à chacun des membres des organes dirigeants un rôle et des attributions.

Source : Les bonnes pratiques associatives à respecter (Référentiel à l'intention des OSC membres du PCPA, Année 2012, www.pcpaongo.org).

Décentralisation au Congo: De quoi parle-t-on ? Où en sommes-nous en 2015?

Le modèle est en marche, une teinte nuageuse persiste

Depuis les années 1973, le Congo cherche, quelque peu, à tâtons le mode idéal de gestion de ses collectivités locales. La décentralisation, sous sa forme actuelle, lancée en 2003 tarde à atteindre la vitesse de croisière. Le nouveau mode de gouvernance locale semble porter ses germes infectieux. Pour savoir ce qu'il en est exactement de la mise en œuvre de la décentralisation au Congo, nous avons interrogé Auguste MOUNIAKA, Préfet, Directeur général des collectivités locales.

De quoi parle t'on, quand il s'agit de la décentralisation ?

L'organisation administrative territoriale de la République du Congo est structurée selon les principes de la déconcentration-décentralisation. Ce principe vise un double objectif à savoir l'amélioration de la gouvernance territoriale et l'efficacité de l'action publique des circonscriptions administratives d'une part, la promotion de la démocratie locale et du développement local par les conseils départementaux et municipaux, d'autre part.

Le territoire congolais vous le savez est découpé en circonscriptions administratives dont 12 départements, 88 districts, 6 communes, 23 arrondissements et 52 communautés urbaines. Ce découpage est complété par les villages et les quartiers des arrondissements, des communautés urbaines et des chefs lieux des districts, Aux fins d'associer la population à la promotion de la démocratie et du développement local, ces circonscriptions administratives sont regroupées en collectivités locales. C'est ainsi que l'ensemble des districts d'un département constitue une collectivité locale qu'on appelle département. L'ensemble des arrondissements d'une commune forme la collectivité locale qu'on appelle la commune. L'exception concerne les collectivités locales à statut particulier que sont Brazzaville et Pointe-Noire qui, outre les arrondissements comprennent les districts de l'île Mbamou pour Brazzaville et Tchiamba-Nzassi pour Pointe-Noire. Quand on parle de décentralisation, on parle donc de la manière dont les collectivités locales sont administrées par des conseils élus. La décentralisation est le mode suivant lequel est gérée une collectivité locale à côté de la déconcentration qui est le mode de gestion des circonscriptions administratives.

La décentralisation au Congo, on en parle

tant mais on ne sait pas ce qui se fait. Où en sommes-nous en 2015 ?

La décentralisation est un projet du Gouvernement qui dans sa mise en œuvre implique plusieurs phases et acteurs. Il faut distinguer deux moments importants dans l'appréciation de sa mise en œuvre -*l'élaboration du cadre juridique et -la satisfaction des besoins locaux.*

En ce qui concerne le cadre juridique, on peut aisément constater qu'à la différence des expériences de 1973-1977, 1979-1990 et de 1992-1997, la quatrième expérience, qui a commencé depuis 2003 est marquée par une évolution positive du cadre juridique, aujourd'hui favorable au fonctionnement des organes du conseil.

Le cadre juridique du processus de transfert des compétences, des ressources et du personnel local est encore incomplet malgré les neuf (9) lois adoptées par le parlement en 2003 et 2005. Mais l'espoir est permis, un projet d'« appui à la mise en œuvre de la décentralisation et au développement local », porté par les ministères concernés par la décentralisation de certaines de leurs compétences et par les partenaires techniques, est en cours d'élaboration. Il faut donc persévérer dans l'effort. Cependant, en ce qui concerne la satisfaction des besoins locaux, depuis les conseils populaires, les populations sont associées à la gestion des actions de développement des localités notamment dans la construction des écoles, des dispensaires, des ponts, des dalots et pistes agricoles, dans la distribution des semences aux paysans et dans la promotion de l'élevage, etc.,

Le volet « appui à l'élaboration des plans de développement local » du projet « appui à la décentralisation » en cours d'élaboration et de négociation avec les partenaires techniques vise l'amélioration des performances des conseils dans l'effort de satisfaire les besoins locaux.



Auguste MOUNIAKA

Si on en croit les discours, on a l'impression que les autres partenaires au développement, notamment les partenaires techniques et financiers sont moins associés au processus de décentralisation au Congo. Que se passe-t-il ?

Je vous l'ai déjà dit, la décentralisation comme mode de gestion des collectivités locales implique les élus locaux, la société civile et les partenaires au développement techniques et financiers. La preuve est que l'élaboration du projet d'« appui à la décentralisation » en cours de négociation avec les partenaires techniques et financiers a été recommandée par les participants au séminaire « des rencontres de la gouvernance locale et de la coopération décentralisée » qui a été organisé par le Gouvernement avec l'appui de l'ambassade de France au Congo, du 6 au 8 novembre 2012 à Brazzaville. Au cours de ce séminaire qui s'est tenu à la veille du renouvellement des conseils, plusieurs suggestions ont été formulées et les conseils s'emploient actuellement à la mise en œuvre de ces suggestions.



→ **Les élus locaux ont besoin de formation dans la gestion des collectivités locales, aucune alternative ne se présente à eux. Comment comptez-vous donner satisfaction à cette demande ?**

Au seuil de chaque mandature, l'Etat a l'obligation d'organiser les sessions inaugurales et d'assurer la formation des élus locaux venant des horizons divers en vue d'harmoniser leurs compétences en matière de gestion des collectivités locales. Dans ce cadre, le Gouvernement en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement a organisé au seuil de la dernière mandature des sessions de renforcement des capacités des élus locaux sur la base de cinq modules de formation. Mieux, dans la préface de ces modules de formation, le ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation François IBOVI, en 2007, prenant la mesure de l'importance de la formation des élus locaux, écrit :

« La décentralisation administrative assigne aux autorités locales des missions dont l'accomplissement efficace et efficient nécessite l'assimilation du langage et des pratiques administratives, l'intériorisation des concepts de gestion publique, la maîtrise des moyens et mécanismes juridiques et des technologies de l'information et de la communication en perpétuelle évolution. La formation des élus locaux s'inscrit dans une perspective qui garantit le développement durable des collectivités locales. »

A présent, pour des raisons de difficultés financières, le programme de formation des élus locaux tarde à être exécuté.

Cependant, les bureaux exécutifs ont aussi la mission, au cours des sessions, d'assurer la formation des conseillers locaux et des cadres qui assurent la gestion des affaires du conseil. Ils peuvent recourir aux services des instituts et ONG spécialisés dans les formations des élus locaux.

Quelles perspectives dans le cadre du dialogue local « collectivités locales-société civile » ?

Les organisations de la société civile spécialisées dans le domaine de la décentralisation et du développement local sont des acteurs incontournables dans le processus de mise en œuvre de la décentralisation.



Le siège du conseil municipal de Dolisie (Département du Niari)

Les conseils départementaux et municipaux ont intérêt à les associer dans l'identification des besoins des populations et dans l'exécution des projets dits communautaires visant la satisfaction des besoins locaux.

A travers les acteurs de la société civile, la décentralisation permet aux citoyens et citoyennes de prendre part aux processus décisionnels de l'Etat.

A cet effet, le Gouvernement a formalisé dans un décret la création des comités de gestion et de développement communautaire (CGDC) comme organe de développement des conseils et de promotion de la démocratie locale.

Le recours aux organes de la société civile donne l'opportunité aux conseils locaux d'exercer la démocratie au niveau local et d'utiliser les ressources selon les besoins et de manière plus responsable.

Il n'y a pas longtemps, la fonction publique territoriale a été à la Une de tous les discours. On a identifié les départements pilotes. On a cru un démarrage imminent.

Puis la flamme s'est éteinte.

Monsieur le préfet DGCL, qu'est ce qui ne

tourne pas rond dans ce projet ?

La fonction publique territoriale vise l'éradication du désert en personnel public dans l'animation des services de base à l'intérieur du pays. En effet aujourd'hui, on constate l'absence d'agents publics dans les écoles, les dispensaires, les secteurs et sous-secteurs agricoles, les circonscriptions d'actions sociales, etc.

Cependant la mise en œuvre de ce projet nécessite la « complétude » de la loi portant statut de la fonction publique territoriale.

A ce sujet, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation Raymond Zéphirin MBOULOU, au cours de la dernière interpellation devant la représentation nationale, en avril 2015, a indiqué que les mécanismes de gestion prévus par la loi portant statut de la fonction publique territoriale ont été détaillés dans dix-huit (18) décrets d'application adoptés par le Gouvernement.

La flamme n'est pas éteinte, parce que le Gouvernement par décret n°225-2015 du 23 janvier 2015 a créé la direction générale de la fonction publique territoriale pour accélérer le processus de sa mise en œuvre progressive.

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI

Récapitulatif des circonscriptions administratives du Congo

| Départements | Chefs-lieux | Communes | Arrondissements | Districts | Villages | Communautés urbaines | Quartiers |
|--------------|-------------|----------|-----------------|-----------|----------|----------------------|-----------|
| 12 | 12 | 06 | 23 | 88 | 2753 | 52 | 665 |

Les structures de mobilisation communautaire et locale dans les décentralisations au Congo et au Sénégal : entre communautarisme, tradition, religion et besoin de développement territorial

En Afrique, l'action publique territoriale, elle-même dominée par la bureaucratie, gagne en efficacité quand elle intègre les considérations traditionnelles et fait participer les structures de mobilisations locales, lesquelles sont ces organisations communautaires de base qu'on trouve par exemple au Sénégal et au Congo, à l'échelle d'un quartier ou d'un village, sous forme d'associations formelles ou informelles regroupant différents acteurs autour d'un intérêt commun.



Julio OSSERE NGANONGO

Généralement, c'est de ces organisations que partent les mobilisations comme réaction à une situation, un désir de changement ou un coup de force pour inciter les gouvernants à agir. La mobilisation est ici analysée suivant Deutsch qui la considère comme ce processus de changement impliquant l'abandon d'un genre de vie traditionnel au profit de conduites, d'expériences et d'aspirations modernes.

Au Congo comme au Sénégal, ces structures de mobilisation agissent dans des « contextes de micromobilisation » définis par Mc Adam comme « ce petit groupe dans lequel les processus d'attribution collectives sont combinés avec les formes rudimentaires d'organisation afin de produire une mobilisation pour l'action collective. » C'est-à-dire des personnes partageant les mêmes réalités, les mêmes préoccupations et ayant développé des automatismes dans des actions et parvenant facilement à se mobiliser et à agir collectivement.

Dans le département de Thiès (Sénégal) nous avons observé comment une organisation communautaire de base composée à peine d'une dizaine de membres est parvenue à mobiliser tout un quartier et à se lever contre un projet jugé inopportun pour le territoire. En fait, la précarité ou le besoin d'une action publique favorise la

jonction des différents segments de la communauté autour de l'avenir du territoire. Cette inclusivité est renforcée par l'ombre tutélaire des leaders communautaires et des chefs religieux.

Ainsi, au discours des élus et des partenaires au développement s'ajoute celui des leaders traditionnels et religieux. Partant de là, le processus de décentralisation au Sénégal se retrouve porté par deux béquilles moderne et traditionnelle.

Au Congo, cependant, les associations et autres groupes d'entraide sont politisés, ethnicisés et se fusionnent rarement à l'échelle territoriale pour porter des projets de développement. Aussi, les chefs de village et autres leaders communautaires encouragent ces sortes d'entre soi par le jeu des regroupements à caractère clanique dont la stratégie est de renforcer l'influence de l'ethnie afin de la rendre incontournable face à l'interlocuteur issu du centre, mais ressortissant du même territoire, qui revient solliciter un soutien pour une élection locale ou législative. Ainsi, les structures de mobilisations du Sénégal s'organisent d'abord pour le développement territorial, celles du Congo œuvrent pour la subsistance tout en lorgnant vers le centre.

Dans ce contexte, les lieux quotidiens, *grassroots settings*, selon l'expression de Tilly, profi-

tent principalement à l'acteur politique issu du centre, lequel en use pour le renforcement de son leadership. Aussi, le manque de convergence entre différents segments présents sur le territoire empêche toute mobilisation structurée à l'échelle départementale. Au final, le dynamisme du processus de décentralisation dépend aussi des structures de mobilisations lesquelles le figent ou le dynamisent selon qu'il opte pour la participation de toutes les composantes locales en fonction de leur importance et de leur statut. Ce dynamisme favorisé par le désir commun d'apporter des transformations sociales, comme au Sénégal, permet de surmonter certaines pesanteurs sociales telles que le poids des castes voire la barrière entre musulmans et chrétiens. C'est en ce sens qu'au lieu d'être statique, la décentralisation, au Sénégal, s'enrichit de la tradition et de l'apport des chefs traditionnels et leaders religieux qui contribuent, bon an, mal an, à la rapprocher des réalités territoriales et d'impacter sur le territoire.

Surtout, le poids de la religion donne du sens à l'action et à l'engagement. En effet, les acteurs politiques, élus ou associatifs sont quelque part liés au guide religieux auquel ils ont donné leur parole et ont promis d'agir pour le collectif et d'obtenir le résultat.

Ainsi, la crainte de le décevoir, et Dieu par la même occasion, contraint l' élu à trouver des compromis, à agir et à contribuer au développement territorial.

Ce poids de la religion et l'implication des composantes locales constituent aussi la différence entre ces deux décentralisations. Au Congo, le dispositif juridique fait place aux structures de mobilisation de base, aux chefs de quartier et de village, mais ces derniers ne s'en approprient pas suffisamment.

Le pluri ethnisme, instrumentalisé par les acteurs politiques, contribue à figer le processus. Cette réalité est renforcée par l'absence dans la sphère publique de figures religieuses aussi présentes et puissantes que les marabouts du Sénégal. C'est pour cette raison qu'il faudrait plutôt parler des décentralisations que de la décentralisation en Afrique.

Ndlr : Julio OSSERE NGANONGO a fait une thèse « *Les dynamiques de la décentralisation et leurs effets sur le développement territorial : analyse croisée des réalités du Congo et du Sénégal* ».

Julio OSSERE NGANONGO

Docteur en sociologie politique
Consultant international en management
du changement, ingénierie sociale et territoriale.

La décentralisation au Congo, un regard des organisations de la société civile congolaise membres du PCPA

A la lumière des communications faites sur la Décentralisation au Congo, au cours des réunions d'information citoyenne de 2012 à 2013 dans les départements de Pointe Noire, Niari, Brazzaville, Plateaux, Sangha les organisations de la société civile ayant pris part à ces réunions ont dressé un bilan sommaire de ce processus en termes de forces, de faiblesses et ont proposé des pistes d'amélioration et identifié des axes de travail pour relever les défis :

FORCES

- Existence d'un arsenal juridique avec une inscription dans la loi fondamentale, la Constitution du 20 Janvier 2002 ;
- Existence effective des collectivités locales fonctionnelles;
- Le rapprochement de l'administration vers les administrés (populations) ;
- La tenue des élections locales pour élire les élus locaux ;
- La construction des infrastructures socio-économique de base par les collectivités locales (écoles, Centres de santé intégrés, dalots, marchés, etc.) ;
- Transfert de compétences de l'Etat à la collectivité ;
- Dotation par l'Etat central d'un budget de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales ;
- Contrôle de tutelle exercée par le Préfet ;
- La construction des infrastructures grâce à la politique de la municipalisation accélérée ;

FAIBLESSES

- Manque de volonté politique de faire avancer le processus : Manque de pilotage du processus, Faible accompagnement des collectivités locales ;
- Sous information des populations sur les textes régissant les conseils départementaux et municipaux ;
- Qualité des conseillers qui ne maîtrisent pas suffisamment leurs rôles ;
- Mauvais rapports entre les conseillers départementaux et/ou municipaux et les populations ;
- Retard dans la prise des textes d'application de transferts effectifs de compétences de l'Etat vers les collectivités locales ;
- Manque de dialogue entre : Organisations de la société civile-Pouvoirs publics-Elus locaux ;
- Non participation des organisations de la société civile aux séances publiques des conseils départementaux et/ou municipaux ;
- Manque de suivi dans l'application des délibérations prises par les conseils départementaux et/ou municipaux ;
- Non appropriation des textes et lois de la dé-

centralisation par les organisations de la société civile ;

- Insuffisance constatée dans le transfert des compétences et des ressources ; (financières, humaines et matérielles, d'où faiblesse dans la gestion du service public) ;
- Manque d'interlocuteurs entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile ;
- Insuffisance de la culture démocratique tant au sein des pouvoirs publics, qu'au niveau des organisations de la société civile ;
- Absence de communication entre les conseillers départementaux et/ou municipaux et les populations ;
- Faible implication de la société civile dans les politiques de développement local ;
- Faible consultation des populations dans l'élaboration des plans de développement communautaire ;
- Absences prolongées de certains conseillers départementaux et/ou municipaux aux sessions ;
- Le mépris et l'indifférence de la population face aux élections locales ;
- Le non respect des textes légaux de la décentralisation (absence de transfert de compétence aux collectivités locales, la lenteur dans la mise œuvre de la fonction publique territoriale),
- L'inexistence d'un cadre de concertation entre les élus et leurs mandants,
- L'impunité dans la passation des marchés non exécutés ou mal exécutés ;
- L'inadéquation dans la répartition des ressources nationales ;
- La faible capacité managériale des autorités locales ;
- L'élection des élus non-résidents dans le département ;
- Faible représentativité des femmes au sein des conseils départementaux et municipaux ;
- Le non reversement par le trésor public des taxes destinées aux conseils départementaux et municipaux ;
- L'autoconsommation par les services de l'Etat des menues recettes destinées aux collectivités locales et recouvrées par eux ;
- Un personnel ne présentant pas un profil adapté aux missions des collectivités locales ;
- La faible exploitation par les collectivités locales des opportunités offertes par la coopération décentralisée ;
- Faible vision politique des élus (Pas de politique fiscale, Faible capacité de maîtrise d'ouvrage) ;



Des organisations de la société civile en atelier au cours d'un séminaire

- Insuffisance des ressources et capacités des collectivités locales : Humaines, financières et matérielles ;

OPPORTUNITES

- Présence des partenaires techniques et financiers PTF disposés à accompagner le processus : Ambassade de France, Union Européenne etc.
- Charte Africaine sur la Décentralisation ;
- Existence des structures au niveau international d'appui à la Décentralisation ;
- Existence du potentiel de ressources locales mobilisables ;
- Coopération décentralisée ;
- Possibilité de mobiliser les diasporas.

MENACES

- Identification politique par les autorités de l'Etat des enjeux de la décentralisation ;
- Compétences des collectivités locales exercées encore et aussi par l'Etat ;
- Politisation du processus et développement du tribalisme ;
- Manque de volonté politique de renforcer / piloter le processus de Décentralisation ;
- Développement d'une image négative des élus locaux : Eloignement des élus du citoyen ;
- Faible capacité des élus à définir des politiques de développement à long terme.



→ PISTES D'AMELIORATION

- Vulgariser les textes sur la Décentralisation envers tous les acteurs des territoires et les traduire en langue locale ;
- Mener un plaidoyer vers les partis politiques pour un meilleur choix des candidats aux élections locales en vue de l'élection de meilleurs conseillers ;
- Faire le plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour le transfert effectif des compétences de l'Etat vers les collectivités locales ;
- Impliquer la société civile dans le processus de la décentralisation ;
- Créer un cadre de concertation entre les élus locaux et les populations ;
- Prendre des textes légaux contraignant, instituant les descentes des élus locaux dans leurs circonscriptions administratives ;
- Inciter les organisations de la société civile à participer aux séances publiques des conseils départementaux et municipaux ;
- Renforcer la concertation entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics au niveau local ;
- Nommer les responsables chargés des relations avec les OSC au sein des conseils départementaux et municipaux ;

- Renforcer la formation citoyenne à tous les niveaux ;
- Mettre en place un Observatoire de la société civile pour le suivi du processus de la Décentralisation et de la gouvernance locale ;
- Renforcer les capacités des conseillers départementaux et municipaux (séminaires de formation) ;
- Intégrer la notion de décentralisation dans les programmes d'enseignement scolaire à tous les niveaux ;
- Favoriser l'échange et/ou le dialogue entre les pouvoirs publics locaux et les OSC ;
- Les OSC doivent se faire connaître auprès des pouvoirs publics locaux (visibilité des compétences) ;
- Rendre effective la fonction publique territoriale dans tous les départements du Congo ;
- Sanctionner sévèrement tous ceux qui foulent aux pieds la concertation entre les élus locaux et les populations avant toute action ;
- Revisiter l'arsenal juridique en cours 12 ans après les premières adoptions ;
- Informer, éduquer et sensibiliser la population sur les enjeux du développement local .

AXES DE TRAVAIL DES OSC A COURT TERME

- Après avoir fait ce bilan, les OSC présentes à ces réunions citoyennes ont identifié les axes possibles de travail à court terme :
- L'accès à l'information sur les agendas des conseils départementaux et municipaux ;
 - La maîtrise de cet agenda a pour enjeu la cohérence des interventions des OSC dans celles des départements et communes d'intervention ;
 - L'amélioration des connaissances des OSC sur les règles basiques de la décentralisation et celles des problématiques de développement local spécifiques à chaque département ;
 - La construction d'alliances (aux niveaux local, nationale et international) pour contribuer à influencer sur la politique de décentralisation en cours au Congo ;
 - L'élaboration de propositions/contributions/suggestions à soumettre au comité technique d'évaluation de la décentralisation à partir des leçons tirées (rédigées dans une note de synthèse) des projets mis en œuvre par chaque OSC dans chaque département ou commune ;
 - Faciliter les échanges entre élus locaux et populations autour des questions de décentralisation et de développement local .

Restitué par Alain Francis Mbemba

Responsable de la Composante Animation territoriale et développement local au PCPA Congo

Le transfert des pouvoirs implique des qualifiés

Quatre membres de la société civile congolaise ont été formés, du 8 au 19 décembre 2014, à Lyon (France), sur les « Politiques et dynamiques de décentralisation » par le CIEDEL (centre international pour le développement local), grâce à des bourses accordées par l'Ambassade de France au Congo.



Il s'agit de :

- Alain Francis Mbemba du PCPA Congo;
- Davy Audrey Bakoutana d'Initiative Développement;
- Jean Bernard Malonga de la Fondation Niosi;
- Reiyé Gandzounou du GRET.

Ces congolais ont trouvé sur place trois autres compatriotes : les Abbés Joseph MATOUMPA et Raoul BITADI

La session aura regroupé, au final, une vingtaine de participants venant de vingt pays dont : Congo (Brazzaville), Congo (Kinshasa), Haïti, France, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Ile Maurice, Mauritanie, Croatie, Togo.

Le CIEDEL est une structure qui réalise des formations d'Experts en Ingénierie de Développement Local sous forme de modules.

Pendant deux semaines, les participants ont été

édifiés et ont échangé sur des thèmes tels que: « La décentralisation : repères historiques » ; « La décentralisation : des origines contradictoires » ; « Grille d'analyse des décentralisations » ; « Le fédéralisme et les systèmes mixtes » ; « Les moyens au service des collectivités locales » ; « Le rôle économique des collectivités locales » ; « L'implication des citoyens : l'élection, la participation citoyenne » ; « Les appuis techniques nécessaires aux collectivités locales » ; « Le rôle de la société civile » ; « Les services techniques » ; « La coopération décentralisée » ; « Le plan communal de développement ».

Les séances en salles ont été ponctuées par la participation à une séance de l'assemblée plénière du conseil régional Rhône-Alpes.

Le Congo Brazzaville est encore en phase de démarrage du processus de décentralisation. Au regard des différents programmes d'appui à la décentralisation et au développement local qu'exécutent les structures auxquelles appartiennent ces compatriotes, nous pouvons affirmer que ce renforcement de capacités contribuera à améliorer l'apport de la société civile congolaise dans le renforcement du processus de décentralisation au Congo Brazzaville. Nous pouvons alors souhaiter la continuation de ce genre d'appui.

Jean Bernard MALONGA

« La Décentralisation, une chance pour le développement économique du Congo »

S'il est un mode de gestion publique dont l'efficacité sur le double plan territorial et participatif a fait ses preuves en France, c'est bien la décentralisation dont on peut être fier depuis son expérimentation en 1982. De Dakar à Abidjan, en passant par Yaoundé, Libreville et Brazzaville, la décentralisation a été proclamée sans même souvent définir son contenu, son mode opératoire et les effets induits de ce mode de gouvernance.

En France, la décentralisation est née grâce au projet de loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui fut le premier projet de loi soumis au parlement nouvellement élu. Cette loi sera ainsi votée le 28 janvier 1982 et promulguée le 2 mars de la même année par le gouvernement de Pierre Mauroy, alors Premier Ministre Français. Aujourd'hui, l'Afrique francophone, s'est emparée de cette notion de Décentralisation avec des approches différentes d'un Etat à un autre et d'une ville à une autre. Nous allons présenter dans cette contribution le cas de la Décentralisation en France et au Cameroun.

De Dakar à Abidjan, en passant par Yaoundé, Libreville et Brazzaville, la décentralisation a été proclamée sans même souvent définir son contenu, son mode opératoire et les effets induits de ce mode de gouvernance. La décentralisation dans nos Etats, n'a pas véritablement produit les effets escomptés et ce, à cause de la perception non partagée autour de ce concept. Or, comme l'écrivait Camus, « mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » et l'un de nos malheurs au Congo, c'est la non effectivité de la décentralisation qui est pourtant, un des piliers de la Démocratie et du développement local dans ce pays phare d'Afrique Centrale. Mais quelle décentralisation, voulons-nous au Congo, pour quel modèle de développement local ? Nous allons analyser la décentralisation à travers deux modèles de réussites à savoir : La France et le Cameroun.

La Décentralisation : Approche conceptuelle
Il n'est pas aisé de définir la Décentralisation. Nous allons essayer de le faire à travers une relecture de certains auteurs notamment des politistes, des juristes qui se sont intéressés à la question comme Vincent Lemieux qui définit la décentralisation comme : « des politiques encadrantes qui transfèrent de l'autorité, des compétences ou des sources de financement à des organisations dont elles modifient ainsi le statut. » Ainsi, il n'y a pas de véritable décentralisation sans transfert de compétences et de moyens, de même qu'il ne saurait y avoir de collectivités décentralisées qui ne soient accompagnées, « encadrées », même si ce concept gêne profondément. La décentralisation est donc une politique voulue par un gouvernement qui ne se décrète, ni s'impose à un quelconque peuple. Il s'agit d'un mode de gestion moderne qui fonctionne à quelques conditions minimales requises, parmi celles-ci, Charles Eisenmann pointe la plus importante à savoir : « il n'y a de véritable Décentralisation que si et dans la mesure où les autorités locales reçoivent le pouvoir de poser des règles ou des normes d'espèce avec



Des élus français en visite de terrain au conseil municipal de Yaoundé 3 au Cameroun posant avec leurs collègues camerounais, dans le cadre de la coopération décentralisée

la liberté que leur laisse la législation sans être soumises à aucune volonté d'une autorité administrative d'Etat ».

Dans ces deux définitions, nous retiendrons de la Décentralisation deux notions à savoir :

Une politique de transfert d'autorité et de compétences. Comme le souligne Emmanuel Pondi, « Pour que le transfert de compétences atteigne l'objectif escompté, le développement local, il faut que les destinataires dudit transfert soient formés pour ne pas aboutir à l'effet inverse, c'est-à-dire la multiplication des écueils... La décentralisation requiert aussi un changement de mentalités, une appropriation des valeurs démocratiques. »

Une politique et de financement et de moyens. Là aussi Emmanuel Pondi, rappelle que : « la décentralisation induit un transfert de moyens. Ceux-ci sont des deniers publics, aussi l'utilisation commande un contrôle. Ce contrôle doit émaner des populations car il s'agit de leurs impôts. Pour ce faire, elles doivent être informées, à défaut, elles doivent aller à la quête de l'information. Cela constitue un droit, le droit à l'information. »

Or, au Congo quel est l'état de la Décentralisation ?

L'état des lieux des pratiques de la Décentralisation au Congo.

Si en République Démocratique du Congo, voi-

sine de la République du Congo à en croire Jean-Pierre Lotoy Ilango Banga : « la territoriale semble en constituer une sorte de centralité, au regard de son incidence directe sur le vécu quotidien de la population et des effets induits possibles de son action sur les autres secteurs de la vie sociale » ; au Congo-Brazzaville, la situation n'est guère mieux selon Aymar KIMBEMBE-LEMBA qui souligne que la Décentralisation s'est faite autour de deux étapes à savoir :

La première étape fut celle de la décennie ouverte par la Conférence nationale souveraine où les lois de 1994 et de 1997 organisèrent un transfert de certaines compétences du gouvernement aux collectivités locales, qui sont constituées par les régions et les communes. Chaque collectivité disposant d'un organe de décision et d'exécution. Mais seule la commune exerçait ses fonctions sous lesdites lois parce que l'Etat n'avait pas pu organiser les élections régionales, ni accompagner ces mesures des finances appropriées. La seconde étape concerne les lois prises sous la transition flexible de 1997 à 2002 qui ont substitué le département à la région tandis qu'une loi de janvier 2002 modifie la division administrative en augmentant le nombre de départements. L'Etat compte aujourd'hui douze (12) départements.



→ Il apparaît des difficultés dans l'exercice des attributions de certains conseils départementaux dues à une confusion de mission entre le Conseil municipal et celui du département, à l'image des départements de Pointe-Noire et de Brazzaville. Le même conseil possède un double visage et une double fonction. Ce conseil est à la fois le Conseil municipal et départemental comme le Conseil de Paris.

En République du Congo, la décentralisation surtout dans le contexte de la municipalisation accélérée qui, pourtant devait être une chance, est confrontée à plusieurs écueils, administratifs et financiers. Parmi ces écueils administratifs, figure en bonne place la centralisation de l'Etat dans les départements. Avec la municipalisation accélérée qui ne s'accompagne pas d'une véritable politique de décentralisation il y a une confusion entre la tutelle représentée par l'Etat déconcentré, préfecture, sous préfecture et les Conseils départementaux. Les rôles de ces entités n'étant pas toujours clairs surtout lorsqu'il s'agit de la gestion des équipements générés par la municipalisation accélérée qui est pourtant un bon projet permettant le développement de l'intérieur du Congo.

Les administrateurs-maires nommés et les maires élus : une confusion qui peut être source de conflits.

Au Congo, les administrateurs Maires d'arrondissements de Brazzaville et Pointe-Noire sont nommés par le Gouvernement avec une double tutelle pour ces Maires d'arrondissements, ce qui introduit quelque fois un mélange de genre qui n'est pas sans poser de difficultés. Dans ces conditions, le contrôle de légalité d'un acte administratif pris par un administrateur Maire nommé par le pouvoir central est assuré par le Maire central, le préfet ou le Ministre de l'intérieur.

Les difficultés financières sont énormes pour ces collectivités qu'elles soient communes d'arrondissement, communauté urbaine, Département. Ces entités attendent tout de l'Etat. La municipalisation accélérée qui devrait leur permettre de développer leur territoire, est gérée directement par le gouvernement à travers le Ministère à la présidence en charge de l'aménagement du territoire et des grands travaux. Ce qui fait que l'Etat central est partout et nulle part et l'Etat décentralisé est quasiment absent et inexistant.

Dans cet état des lieux, il y a aussi l'épineuse question de la corruption.

La question de la corruption

Le Ministre de l'intérieur Zéphyrin Mboulou attire souvent l'attention de l'opinion nationale sur le comportement des élus qui se transforment en opérateurs économiques, chefs d'entreprises qui gagnent parfois des parts de marchés d'E-



Les députés congolais à la clôture de la session

tat dans l'exécution de tel ou tel autre grand chantier, frisant ainsi les conflits d'intérêt qui en France, sont purement et simplement punis par la loi. En effet le code général des collectivités locales en France précise un ensemble d'infractions qui sont punies par la loi, parmi celles-ci, figurent en bonne place certaines pratiques peu orthodoxes des élus locaux du Congo, parmi elles, on peut relever, les plus courantes à savoir : la corruption qu'elle soit active ou passive avec les marchés de gré à gré, le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêt, le délit du favoritisme, la fraude, la concussion, l'usage du faux en écriture etc.

La Décentralisation en France : Ce que prévoit le code pénal

En France, L'article 432-11 du code pénal modifié par loi n°2011-525 du 17 mai 2011 – article : 154 souligne le fait qu'aucune personne dépositaire de l'autorité publique n'est au dessus des lois. Au Congo, si de telles dispositions venaient à être appliquées, non seulement nos prisons seraient remplies, mais aussi beaucoup de citoyens réfléchiraient à deux fois voire trois fois avant de solliciter des suffrages du souverain primaire ou d'accepter d'exercer des missions de service public dans une collectivité.

La question de la prise illégale d'intérêts

Le code général des collectivités locales applicable en France définit cette notion de la manière suivante: « une prise illégale d'intérêt est : « le fait, pour une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement. Ce délit est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende ».

Le délit de favoritisme ?

En France, « C'est le fait de procurer ou de tenter de procurer à autrui un avantage injustifié par un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et l'égalité des candidats dans les marchés publics et les délégations de service public. Le délit de favoritisme est sanctionné par deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ».

Pour prévenir toutes ces situations, la République du Congo devra travailler sur le statut de l'élu local afin que ce dernier puisse être un acteur capable d'œuvrer sans anicroche à la décentralisation.

La municipalisation accélérée: une chance pour la Décentralisation

La politique des grands travaux n'est certes pas une idée du génie politique congolais, mais elle peut paraître comme une chance pour la Décentralisation et le désenclavement de l'arrière pays. En France sous le Président Mitterrand, la politique des grands travaux avait profondément métamorphosé des villes comme Paris, Marseille, Lyon pour ne citer que ces villes.

La municipalisation accélérée peut être une chance pour mettre en place une véritable politique de décentralisation en précisant les compétences de chaque échelon territorial, quelles peuvent être les missions d'un département par rapport à celles d'une communauté urbaine et d'une municipalité.

La municipalisation accélérée peut aussi permettre de préciser la question de la gestion des infrastructures de base et par conséquent celle des moyens financiers. L'Etat véritable cheville ouvrière de cette politique ne peut tout faire, d'où l'idée de transférer des compétences, des moyens à une collectivité publique dans la continuité de l'Etat et de son principe sacro saint du service public. →

→ L'Etat central, c'est-à-dire le gouvernement dans cette mission de démocratisation de la Décentralisation, ne doit pas se sentir déposé d'une quelconque mission puisqu'il s'agit d'une même et unique entité qui est comme en France, parfois centralisée avec le gouvernement à Paris et déconcentrée avec les préfets dans les régions et les départements. Cet Etat est aussi décentralisé avec des compétences transférées aux collectivités comme à la commune pour les politiques de proximité touchant au quotidien des habitants, le Département pour la gestion des politiques sociales, telle la gestion du revenu de solidarité active (RSA) qui avait remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI).

A côté du département, il y a des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes, les régions qui vont passer de 22 à 15 et dont la mission est l'aménagement du territoire.

La Décentralisation au Cameroun

Au Cameroun, pays à revenus intermédiaires, la municipalisation accélérée correspond à ce qu'on appelle là bas, « les grandes réalisations », ce pays fait aussi l'expérience de la décentralisation avec des exemples qui peuvent inspirer le gouvernement congolais. Dans son étude intitulée: « Synthèse de l'étude sur la décentralisation et l'organisation déconcentrée de l'Etat au Cameroun ».

Comme le souligne, Eméran Atangana ETEME : « Au Cameroun, la décentralisation n'est pas un droit en vigueur mais un droit à construire, un chantier réglementaire. »

Ce qui n'est pas sans poser des contraintes que Eméran Atangana résume en deux points essentiels : le cadre juridique de la décentralisation au Cameroun qui reste à compléter et la question de la fiscalité locale qui doit être précisée. Ce qui marche dans la Décentralisation au Cameroun, c'est le transfert des compétences dans les domaines suivants : la planification urbaine ; les voiries urbaines ; les espaces verts et jardins publics ; les opérations d'aménagement ; l'éclairage des voies publiques ; l'adressage et la dénomination des rues, places et édifices publics ; l'assainissement ; les transports urbains ; la gestion des centres de santé ; la police sanitaire ; la gestion des écoles maternelles et primaires.

Cette Décentralisation selon Eméran Atangana

ETEME s'appuie sur trois principes à savoir : trois principes directeurs vont guider cette réforme : le principe de subsidiarité ; le principe de progressivité ; le principe de complémentarité.

Le Congo engagé sur la voie de la Décentralisation est face à un défi majeur

Celui de réussir cette décentralisation qui passe par la formation des acteurs des collectivités, à travers cette approche que nous avons décrite dans cet article, nous souhaitons aider les collectivités locales du Congo à relever ce défi par le renforcement de la capacité des élus, des agents et fonctionnaires territoriaux.

Nous voulons pour cela, nous appuyer sur la jeunesse, une des premières bénéficiaires de cette décentralisation qui sera porteuse de croissance et de développement socio-économique de notre pays.

Au Congo, la décentralisation devrait désenclaver l'arrière pays, rapprocher l'administration de l'administré, ramener les jeunes aux métiers de base.

Si nous le faisons, alors, l'émergence viendra d'ici l'an 2025.

Dr Brice Arsène MANKOU

Enseignant à l'ULCO et Maître de Conférences associé à l'Université Catholique de Bertoua- Cameroun (UCAB). Ancien élu local en charge de la jeunesse, la mixité sociale et le handicap de la ville de Saint Omer (Pas de calais), Co- initiateur du Master 2 de Gestion des collectivités locales décentralisées de l'UCAB.

Mali, la décentralisation, une solution à la crise actuelle ?

Des pays trop centralisés, une société civile qui doit s'impliquer dans la définition et la mise en œuvre des programmes et projets de développement locaux. L'expérience malienne de la décentralisation, un processus qui se veut la solution à la crise actuelle dans le pays. Mais le processus n'est pas sans écueils. Ces points sont développés par Ousmane SY, Commandeur de l'ordre national malien et ancien ministre, dans l'interview qu'il a bien voulu nous accorder.

Quel rôle peuvent jouer les organisations de la société civile dans les processus de décentralisation ?

Après plusieurs décennies de gestion centralisée ayant montré toutes ses limites, les réformes de décentralisation dans nos pays ont eu pour ambition d'opérer une mutation profonde dans la manière de gérer les affaires publiques, donc d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques publiques sur les territoires. Ainsi perçu, il est évident que le processus de décentralisation ne saurait se concevoir et se mettre en œuvre sans une forte implication des acteurs de la société civile. Au delà de la création des collectivités territoriales locales et régionales (communes, provinces, régions, etc..) et de l'élection de leurs organes de gestion (délibérants et exécutifs), les processus de décentralisation visent une forte implication et responsabilisation des citoyens et leurs organisations dans la prise en main de leur destinée. Pour que la démocra-

tie et le développement local soient profitables et durables, les deux doivent prendre appui sur l'engagement des citoyens et la mobilisation de leurs initiatives et capacités afin de faire des potentialités locales le support du bien être. Les organisations de la société civiles sont les acteurs majeurs de ce processus tout en veillant à une forte implication de tous les acteurs dans la définition et la mise en œuvre des programmes et projets locaux de développement. Elles doivent aussi s'engager pour la promotion de la redevabilité des élus locaux et de la transparence de la gestion des affaires publiques, toutes choses encore difficiles dans nos pays qui sont trop centralisés.

Qu'est ce que la décentralisation a apporté au Mali en termes de gouvernance et de développement ?

Au Mali, après une dizaine d'années de mise en œuvre, la décentralisation a d'une part donné

un visage et une langue à la démocratie aux yeux des populations maliennes et d'autre part, elle a aidé à rapprocher l'école, la santé et l'eau potable des populations. L'élection des conseillers, des maires et des présidents des collectivités territoriales décentralisées a beaucoup aidé au rapprochement de l'administration des administrés. Le concept « décentralisation » a été traduit dans nos langues comme « le retour de l'administration à la maison ». Le maire est un parent ou un voisin qu'on connaît et qu'on peut aller voir ou interpellé plus facilement qu'un fonctionnaire venu de la Capitale. Pour le monde rural ça été une vraie révolution. En ce qui concerne le développement, l'accès au service public de base s'est beaucoup amélioré.

L'école, les centres de santé, les points d'eau potable sont plus proches parce que les collectivités décentralisées ont beaucoup investi dans la réalisation des infrastructures et le recrutement du personnel enseignant →

→ et socio-sanitaire. Cependant des efforts importants restent à faire dans le renforcement des capacités humaines et financières au niveau des collectivités décentralisées.

Où en sont les Etats africains dans les processus de décentralisation ? Quelles sont les caractéristiques des différents processus africains ?

Depuis plus de deux décennies, en concomitance avec les processus d'installation des démocraties pluralistes, l'Afrique a été alertée sur la place centrale de l'échelon local dans les perspectives de développement. Des initiatives nouvelles et diverses de réformes ont été prises dans la plupart des pays. En fonction de son contexte propre, de son héritage institutionnel et surtout de ses ambitions de réforme, chaque pays s'est donné un modèle allant de la simple réforme administrative à une réforme politique de fond touchant l'organisation de l'Etat dans sa globalité. Si dans les pays à héritage institutionnel anglo-saxon (Ghana, Ouganda, etc.), l'option a été d'installer des gouvernements locaux suffisamment responsabilisés et dotés de moyens humains et financiers importants ; dans les pays francophones à la déconcentration administrative (représentation de l'Etat central à tous les échelons du territoire) préexistante a été ajoutée une décentralisation avec des collectivités territoriales dotées de compétences et moyens souvent limités sous la surveillance des représentants de l'Etat central (préfets et gouverneurs). D'où la complexité de la mise en œuvre et le coût élevé en ressources humaines et financières du modèle « pays francophone ». Ce modèle se traduit par la superposition de deux types d'administration qui au lieu d'être complémentaires deviennent très vite, dans la plupart des cas, concurrentes pour l'allocation des ressources financières. Cependant, la réforme a rencontré de l'enthousiasme auprès des populations dans tous les pays, mais beaucoup

de résistances au niveau des cadres des administrations centrales. Les coopérations au développement, pour lesquelles la décentralisation ouvrait de nouvelles perspectives pour une meilleure efficacité de leurs appuis, ont soutenu la réforme. On observe, depuis quelques temps, que la dynamique lancée dans les années 1990 est en train de s'essouffler en raison des multiples formes de résistance des bureaucraties centralisatrices et surtout de la baisse de la volonté politique des leaders politiques qui ne savent pas travailler dans la durée. Les réformes institutionnelles ne se décrètent pas, elles se construisent dans la durée ; il faut donc que la vision et les objectifs qui les soutiennent soient suffisamment consensuels au niveau de l'ensemble des acteurs politiques et sociaux.

Quelles sont les conditions à réunir pour réussir la décentralisation ?

Comme je l'ai indiqué plus haut, pour réussir les réformes de décentralisation dans nos pays, à héritage administratif centralisateur et jacobin, il faut une forte volonté politique et au plus haut niveau de l'appareil d'Etat. Elles doivent faire partie « des dossiers des Présidents de la République ». Leur réussite exige aussi une forte implication de tous les acteurs socio-politiques du pays. Mais je suis de ceux qui pensent qu'il ne saurait exister un modèle universel de dé-

centralisation qu'il s'agit de s'approprier. Même si les grands principes (la liberté administrative en lien avec des compétences et des ressources propres, etc.) peuvent être universels, néanmoins chaque pays dessine son modèle et sa stratégie mise en œuvre selon son héritage, ses ambitions et ses moyens. Enfin, je pense aussi que la démocratie pluraliste et la prise en compte et le respect de l'expression des diversités humaines et géographiques sont des conditions nécessaires à la réussite de toute réforme de décentralisation. →



Ousmane SY

photo maliactu.net

Dans la décentralisation, les moyens sont ceux de l'Etat.

Tout est écrit dans les textes. Les lois disent clairement que le transfert des compétences doit s'accompagner d'un transfert des moyens. Cela veut dire que l'efficacité de la décentralisation dépend non seulement de la définition et du transfert des compétences, mais aussi de l'accompagnement de ce transfert par des moyens correspondants.

Ces moyens sont à la fois matériels, financiers et humains. Au niveau financier, le budget prévoit des dotations qui permettent de compléter le budget des collectivités locales. Au niveau du personnel, l'Etat nomme le secrétaire général qui est un cadre compétent, pour permettre au conseil de fonctionner. Dès que la fonction publique territoriale sera mise en place, les conseils municipaux et départementaux pourront librement nommer leurs secrétaires généraux.

De la participation des communautés à la gestion des collectivités décentralisées

La participation des communautés à la gestion des collectivités se fait à travers les élus, c'est-à-dire ceux qui ont été élus par les populations de ces collectivités et qui ont reçu mandat de gérer les affaires locales. C'est en cela que la décentralisation a un caractère démocratique, parce que les organes délibérants sont formés par les élus. C'est l'un des principes de base. Les dirigeants des collectivités locales ne sont pas nommés, ils sont élus. La participation des communautés de base se traduit par voie électorale. C'est pourquoi on parle du développement de la Démocratie sur le plan local.

Source : Marchés Tropicaux (Interview de Me Martin MBERI, ancien ministre d'Etat, chargé de la décentralisation, de la Communication, du Développement urbain et de l'Habitat).

➔ **Quelles sont les difficultés que le Mali a rencontrées dans le processus de décentralisation ?**

La plus grande difficulté a été la crainte, sinon le refus du changement surtout de la part de l'élite politique et administrative qui a vu dans la réforme de décentralisation une menace pour l'unité et la cohésion du pays, mais aussi une crainte pour leurs prérogatives. Bien que le pays ait été légalement et territorialement décentralisé ; la gestion des affaires publiques est restée dans les faits centralisée. Avec l'affaiblissement du portage politique à partir de 2002, suite à l'alternance et le départ du Président Alpha Oumar Konaré, la centralisation des moyens humains et financiers est demeurée et la déconcentration a pris le pas sur la décentralisation. Malgré l'existence des collectivités territoriales décentralisées sur l'ensemble du territoire, la fonction publique et la dépense publique sont restées centralisées. De nos jours encore, sur chaque 100 FCFA que l'Etat dépense au Mali environ 90 FCFA sont encore dépensés par les administrations centrales. A ceci, il faut ajouter la mauvaise qualité des élus et les faibles capacités des agents administratifs des collectivités. Toutes ces difficultés sont à l'origine du mauvais fonctionnement des collectivités décentralisées et surtout des déceptions et frustrations qui sont en partie à l'origine de la grave crise qui est survenue en 2012.

Quels sont les défis actuels de la décentralisation au Mali, notamment au regard de la crise actuelle ?

Les Etats généraux de la décentralisation, que le Président actuel a convoqué dans la perspective de la recherche de solutions à la crise, a résumé ces défis en deux grands points. Il s'agit du renforcement des capacités humaines et financières des communes et de l'approfondissement de la réforme par la régionalisation du dé-



Hôtel de ville de Bamako (Mali)

photo Malijet.com

veloppement territorial. Face aux défis anciens, qui sont toujours en cours, auxquels s'ajoutent de nouvelles menaces (les djihadistes et la propension du narcotraffic) ; la gestion du territoire par des autorités de proximité responsabilisées pour l'accès adéquat des populations à un service public de qualité et surtout la promotion du développement des régions pour la création de la richesse et des emplois sont les défis auxquels il faut des réponses pertinentes et durables. Au delà des questions de sécurité, le Mali est confronté à une crise des territoires qu'il faut gérer en fonction de leurs potentialités et surtout de leurs spécificités et celle des communautés qui y vivent. C'est pour cela que la seule forme institutionnelle qui donne de la place à l'expression et à la prise en compte des diversités tout

en respectant l'unité de la nation et de l'Etat demeure la décentralisation de la gestion publique. La crise actuelle engage le Mali dans deux directions : l'approfondissement de la décentralisation pour un accès adéquat des communautés de base (rurales et urbaines) au service public de proximité, à plus de revenu et plus d'emplois surtout pour les jeunes (qui sont les plus nombreux). En ce qui concerne la défense du territoire, l'actualité nous donne la preuve que seule voie de sortie passe par la redynamisation des stratégies d'intégration régionale ou sous régionale.

Propos suscités par :
Emilie LEROUX

et
Justin Ducker MAMBIKI.

Construire la nouvelle citoyenneté!

Au regard des « formes institutionnelles » à donner à la décentralisation, au Congo, il importe de construire une nouvelle citoyenneté et de réfléchir sur le type d'accompagnement qu'elle nécessite.

La réalité est telle qu'aujourd'hui ni l'administration publique ni la population ne sont préparées à se lancer dans le processus de décentralisation. Pourtant, ce processus est une opportunité pour la construction de cette nouvelle citoyenneté. La décentralisation est bien autre chose que le démembrement de l'administration publique tel que proposé par nos dirigeants. Ce serait un mode de gouvernance qui serait initié au niveau local pour atteindre l'administration centrale. L'Etat devrait créer un contrat social sur la base duquel il dialoguerait avec le citoyen au travers des politiques de gestion et de développement du pays.

Que vaut la décentralisation si le citoyen ne s'y reconnaît pas?

Que vaut la décentralisation si le citoyen n'y trouve pas un changement dans le cadre de son quotidien, si les conditions de vie et de travail ne s'améliorent pas, si l'école et autres secteurs de base restent des problèmes insolubles?

J.D.MAMBIKI

**Pour d'autres informations du Programme Concerté Pluri-Acteurs,
consultez notre site internet : www.pcpacongo.org
Facebook: www.facebook.com/pcpacongo.brazzaville**

Décentralisation et déconcentration, quelle différence ?

« Avant de parler de la différence entre les deux termes, il faut plutôt évoquer ce que les deux termes ont de commun.

La décentralisation comme la déconcentration sont deux techniques de gestion qui présentent un intérêt commun. L'intérêt, c'est le rapprochement de l'Administration des administrés. Les deux techniques permettent l'implantation des organes locaux qui ont pour compétence de gérer les affaires.

La différence se situe déjà au niveau de la nature et caractère des affaires à régler. Les organes de la déconcentration sont chargés de régler les questions d'intérêt national, tandis que les organes de la décentralisation sont chargés de régler les questions d'intérêt local.

La déconcentration n'est que la redistribution sur l'ensemble du territoire du pouvoir à travers des organes de l'Etat qui servent de relais au pouvoir central et qui en temps même assurent

la cohésion de l'exécution des décisions centrales sur l'ensemble du territoire.

Les organes et leurs agents qui assurent le relais du pouvoir central auquel ils sont subordonnés. Ils exercent un pouvoir hiérarchique tandis que les organes de la décentralisation ne sont pas soumis au pouvoir hiérarchique de l'Etat.

Les organes de la décentralisation sont caractérisés par le principe de la libre administration. Ils sont donc marqués par une plus grande autonomie en vertu dudit principe. Ils reçoivent de l'Etat des compétences et des ressources prévues par la loi et exercent librement le droit de gérer leurs compétences et leurs ressources.

En somme, il y a la redistribution du pouvoir central sur l'ensemble du territoire pour assurer l'exécution dans la cohésion des décisions du pouvoir central avec une stricte soumission au pouvoir central. La nature des problèmes qu'ils ont à résoudre ne sont que des problèmes d'in-

térêt national.

La décentralisation a pour vocation de prendre en charge les problèmes locaux, à savoir, ceux dont l'importance ne dépasse pas les limites des collectivités locales concernées.

La décentralisation n'est pas le fédéralisme, c'est simplement un transfert de compétences. Pour conserver le caractère unitaire de l'Etat, les organes représentatifs du pouvoir central exercent la tutelle sur les collectivités locales, pour garantir la solidarité nationale.

Les organes centraux du pouvoir, plus les organes de la déconcentration, ainsi que leurs agents constituent ce que l'on appelle : Administration de l'Etat.

Source : *Info Bull* (bulletin d'information du bureau de la Banque mondiale à Brazzaville, N°04, Interview de François Ibovi, Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, en Décembre 2003, réalisée par : Clémentine MAOUNGOU et Justin Ducker MAMBIKI).

A quel moment la décentralisation est-elle arrivée au centre de la vie administrative?

A l'époque des pouvoirs populaires si les principes de la décentralisation existaient, je ne pense pas qu'il y ait eu des modalités concrètes qui attribuaient le pouvoir aux organes locaux. Il y avait de grands principes, comme ça. La décentralisation a commencé à être au centre de la vie administrative après la conférence nationale. Oui ! Avant on en a parlé. On a balbutié, mais elle prend la tournure la plus importante après la conférence nationale (Ndlr : la conférence s'est tenue du 25 février au 10 juin 1991). La préoccupation était de rapprocher l'administration des populations parce que les routes n'existant pas, les populations étaient isolées les unes des autres, etc. Il y avait un certain nombre de conditions objectives qui rendaient l'administration inefficace. Pour répondre à cette question, on a pensé qu'il fallait décentraliser. En 1992, le département de la Lékoumou, par exemple, n'était pas à même de faire 600 mille francs CFA par an. En ce moment là, on décen-

tralisait quoi ? On libérait quoi ? Si la Lékoumou faisait 100 mil liards francs CFA de recettes par an que l'Etat prenait pour gérer au niveau de Brazzaville. On pouvait dire, laisser leur 60 milliards pour qu'ils puissent s'occuper de tel ou tel autre domaine. Alors qu'il n'avait que 600 mille francs CFA c'est-à-dire qu'il n'y avait rien. C'est ça la réalité. Une décentralisation ne peut pas vivre que des subventions de l'Etat. Il faudrait que l'unité territoriale de base ait également une capacité de produire des ressources propres.

Si c'est totalement subventionné ! En ce moment l'autonomie est où ? Celui qui subventionne a le droit de tout contrôler, même d'arrêter la subvention. On veut que les unités décentralisées soient des unités autonomes c'est-à-dire agissant en leur propre nom, dans le respect des lois. Aujourd'hui les unités décentralisées vivent grâce à une espèce de subvention que l'Etat central donne cha-

que année. Les rapports de subordination totale des provinces à l'Etat demeurent.

Source : *Alternatives Citoyennes* N°009 Août — Septembre 2011 (Interview de Me Martin MBERI, ancien ministre d'Etat, chargé de la décentralisation, de la Communication, du Développement urbain et de l'Habitat, réalisée par J.D. MAMBIKI.)

